

Commune de
MACHECOUL-SAINT-MEME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan annexe - Risque inondation - Hauteur d'eau (étude multi-aléas)

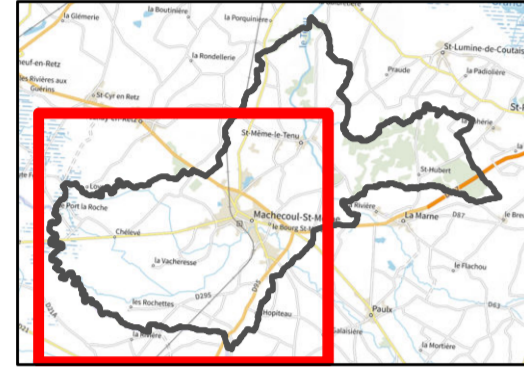
Sud 1/4

1:11 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Machecoul-Saint-Même
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 22/05/2025
APPROUVÉ LE : 12/02/2026

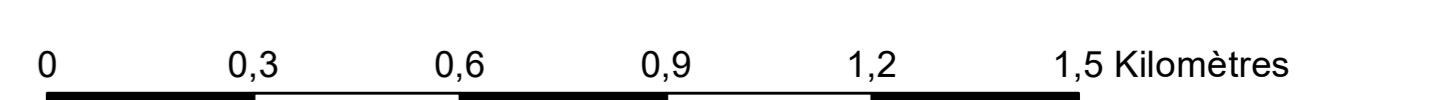



Légende

- Section parcellaire
- Limite parcellaire
- Zonage PLU
- Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie avec enjeu très fort
- Haie avec enjeu fort
- Haie avec enjeu modéré
- Haie avec enjeu faible
- Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de dérogation aux règles de stationnement
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle identifié au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

Hauteur d'eau m

- 0,0000 - 0,0500
- 0,0501 - 0,2000
- 0,2001 - 0,5000
- 0,5001 - 1,0000
- 1,0001 - 5,0000



Commune de
MACHECOUL-SAINT-MEME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan annexe - Risque inondation - Hauteur d'eau (étude multi-aléas)

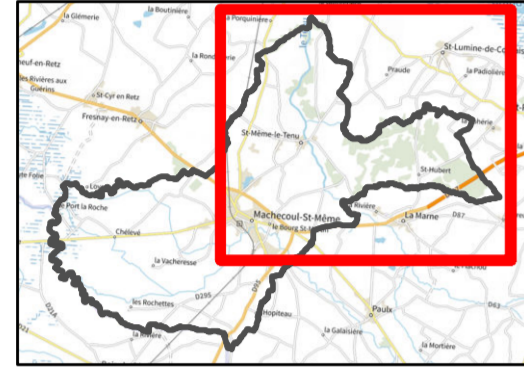
Nord 2/4

1:11 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Machecoul-Saint-Même
Le Maire,

ARRETE L.E. : 22/05/2025
APPROUVE L.E. : 12/02/2026




Légende

- Section parcelaire
- Limite parcelaire
- Zonage PLU
- Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie avec enjeu très fort
- Haie avec enjeu fort
- Haie avec enjeu modéré
- Haie avec enjeu faible
- Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de dérogation aux règles de stationnement
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle identifié au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

Hauteur d'eau m

- 0,0000 - 0,0500
- 0,0501 - 0,2000
- 0,2001 - 0,5000
- 0,5001 - 1,0000
- 1,0001 - 5,0000



0 0,3 0,6 0,9 1,2 1,5 Kilomètres

Commune de MACHECOUL-SAINT-MEME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan annexe - Risque inondation - Hauteur d'eau (étude multi-aléas)

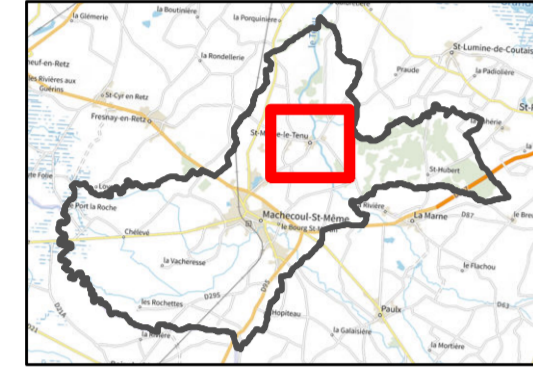
Bourg Saint-Même-le-Tenu 3/4

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.


Fait à Macheoul-Saint-Même
Le Maire,

ARRETE L.E. : 22/05/2025
APPROUVE L.E. : 12/02/2026



Légende

- Section cadastrale
 - Limite cadastrale
 - Zonage PLU
 - Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Haie avec enjeu très fort
 - Haie avec enjeu fort
 - Haie avec enjeu modéré
 - Haie avec enjeu faible
 - Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
 - Périmètre de dérogation aux règles de stationnement
 - Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle identifié au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
 - Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
- Hauteur d'eau m**
- 0,0000 - 0,0500
 - 0,0501 - 0,2000
 - 0,2001 - 0,5000
 - 0,5001 - 1,0000



Commune de MACHECOUL-SAINT-MEME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan annexe - Risque inondation - Hauteur d'eau (étude multi-aléas)

Bourg Machecoul 4/4

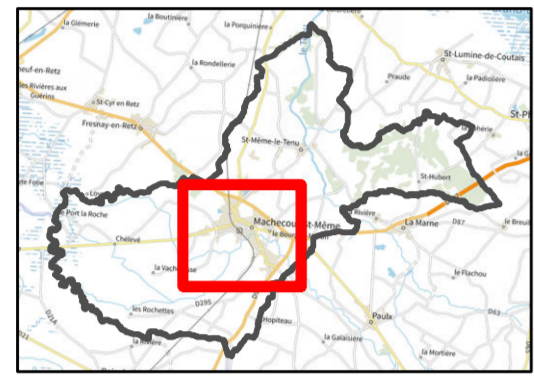
1:4 500

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Machecoul-Saint-Même
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 22/05/2025
APPROUVÉ LE : 12/02/2026

audicé
Vale de Loire



Légende

- Section cadastrale
- Limite cadastrale
- Zonage PLU
- Mare identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Réseau hydrographique identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie avec enjeu très fort
- Haie avec enjeu fort
- Haie avec enjeu modéré
- Haie avec enjeu faible
- Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de dérogation aux règles de stationnement
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle identifié au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

Hauteur d'eau m

- 0,0000 - 0,0500
- 0,0501 - 0,2000
- 0,2001 - 0,5000
- 0,5001 - 1,0000
- 1,0001 - 5,0000

